

Pour qui ?

Demandeurs d'emploi et salariés
du Centre Ouest Bretagne



32 rue des Martyrs
29 270 Carhaix Plouguer
Tél. : 02 98 99 15 10

Contact : Laurence Prual
l.prua@cobformation.org
www.cobformation.org

Articles du Code du travail auxquels se référer :
Articles L. 6313-1, L. 6313-10, L. 6322-42 à L. 6322-51
et R. 6322-32 à R. 6322-63.




Bilan de compétences

Le bilan de compétences s'adresse aux
demandeurs d'emploi et aux salariés en CDI et
CDD, à temps plein ou à temps partiel.


Objectifs

- **Anticiper** une mobilité professionnelle volontaire ou non
- **Valoriser** ses compétences
- **Enrichir** sa pratique professionnelle
- **Réfléchir** à une nouvelle orientation
- **Elaborer ou valider** un projet professionnel



De quoi s'agit-il?

- Une démarche volontaire et confidentielle
- Un accompagnement individuel personnalisé avec un conseiller
- Une durée de 20 heures en moyenne réparties en plusieurs séances
- Un parcours réalisé sur le temps de travail ou hors temps de travail
- Un outil de négociation pour une mobilité professionnelle, une formation, un emploi
- Un coût pris en charge par le Fongecif



Les différentes étapes du bilan de compétences

PHASE PRELIMINAIRE

- ◆ Accueil et analyse de la demande
- ◆ Présentation du bilan
- ◆ Élaboration d'un projet d'action individualisé

PHASE D'INVESTIGATION

- ◆ Identification des motivations et des aptitudes personnelles
- ◆ Exploration approfondie des expériences professionnelles et extra professionnelles
- ◆ Évaluation des compétences et des connaissances
- ◆ Valorisation des acquis de l'expérience
- ◆ Investigation sur les métiers et les formations (recherche documentaire, enquêtes professionnelles, immersion professionnelle...)

PHASE DE CONCLUSION

- ◆ Remise d'un document de synthèse
- ◆ Définition d'un ou de plusieurs projets
- ◆ Planification des étapes de réalisation